



Mozambique Rapport national destiné au Comité scientifique de la Commission des Thons de l'Océan Indien, 2022

Résumé exécutif

Le total des captures d'espèces CTOI dans la ZEE du Mozambique en 2021 a été estimé à 7782 tonnes. Aucun navire étranger n'a été autorisé. La flotte nationale de palangriers, est passée de deux à huit palangriers opérationnels de 2019 à 2021. En conséquence, la flotte a débarqué 390,3 tonnes en 2021, soit une augmentation de 34,4 % par rapport à 2020 et de 170 % par rapport à 2019. Les espèces primaires de la CTOI représentaient 95 % des prises totales, l'albacore (41 %) et l'espadon (34 %) étant les espèces les plus importantes, suivies par les gros poissons. étant les espèces les plus importantes, suivies du thon obèse (13%). La seule espèce de requin retenue par cette flotte était le requin-taupe bleu, avec 6 tonnes débarquées en 2021.

Le secteur de la pêche artisanale a débarqué 7 325 tonnes d'espèces primaires de la CTOI en 2021, soit une baisse de 30 % par rapport à 2019. 2019, probablement liée à l'impact de Covid-19. La composition des captures est restée dominée par le maquereau espagnol (49%).

le maquereau espagnol (49 %) et le thon de la frégate et le thon obèse (39 %). Les captures de requins sont estimées à environ 2200 tonnes. tonnes composées principalement de requins-marteaux. Le secteur de la pêche récréative et sportive a présenté une réduction significative du nombre de licences et a subi de sérieuses restrictions opérationnelles directement liées aux mesures d'atténuation de Covid-19 au cours des deux dernières années. En 2021 En 2021, le règlement sur la pêche sportive et récréative a été révisé et approuvé. mesures de conservation et de gestion qui auront un impact positif sur les espèces de la CTOI.

Afin d'améliorer les connaissances sur la dynamique de la pêche au thon et de renforcer la gestion et la conservation de la CTOI et des espèces menacées associées au Mozambique, certains outils et programmes ont été mis en œuvre, notamment

La mise en œuvre à 100% des journaux de bord, la mise en œuvre de programmes scientifiques à bord des grands navires et l'échantillonnage par des observateurs sur le site de débarquement pour les pêcheries artisanales, le développement des NPOA-Sharks et des NDF et d'autres initiatives de recherche. En 2020, une nouvelle réglementation de la pêche maritime a été approuvée, intégrant un large éventail de mesures de conservation et de gestion de la CTOI, notamment la protection de tous les requins interdits par la CTOI, l'interdiction de l'enlèvement des ailerons de requins et la fixation de tailles minimales pour les poissons à nageoires. l'enlèvement des nageoires de requin et la fixation de tailles minimales pour les istiophoridés et les requins.